ÉDITION 2025

GUIDE PLAISANCIER

PORT DE POUILLY-EN-AUXOIS

DESTINATION Pouilly Bligny en Bourgogne

Préparez votre séjour sur
www.tourismepouillybligny.fr

©X.SPERTINI

VOUS VENEZ DE VOUS AMARRER AU PORT DE PLAISANCE DE POUILLY-EN AUXOIS SOYEZ LES BIENVENUS !

Bienvenue à Pouilly-en-Auxois, en Côte d'Or, sur le sommet du canal de Bourgogne.
La Capitainerie de Pouilly vous accompagne le temps de votre escale au port de plaisance.

D'avril à octobre, notre équipe est à votre disposition pour faciliter votre étape à Pouilly-en-Auxois.
Ce guide d'accueil recense toutes les **informations utiles** à votre séjour.
Au sein de la Capitainerie, vous trouverez tout ce dont vous avez besoin durant votre arrêt : **Espace plaisancier, accès gratuit au Wifi**, **petit matériel de dépannage bateau**, **boutique souvenir** et **espace de documentations** à l'Office de Tourisme.

Nous vous souhaitons une agréable escale et une belle découverte lors de votre navigation sur le canal de Bourgogne.

Attention, le canal de Bourgogne ferme à la navigation de début novembre à fin mars, la navigation est donc interrompue durant cette période.
Toutefois, la Capitainerie et l'Office de Tourisme restent ouverts et accessibles toute l'année afin de vous renseigner et préparer votre venue.

SOMMAIRE

LE RÈGLEMENT ..... Page 4 et 5

LE PORT DE PLAISANCE ..... Page 6

PLAN DE POUILLY-EN-AUXOIS ..... Page 7

INFORMATIONS PRATIQUES ..... Page 8 à 9

SE RESTAURER ..... Page 10 à 11

SE DÉPLACER ..... Page 12

LES DÉCOUVERTES ..... Page 13

DE CHAQUE CÔTÉ DE LA VOÛTE ..... Page 14

LE CANAL EN CÔTE D'OR ..... Page 15

OFFREZ UNE SECONDE VIE À CE GUIDE

Engagé dans une démarche de tourisme durable, l'Office de Tourisme Pouilly-Bligny sensibilise les professionnels, visiteurs et habitants à une gestion éco-responsable des supports de communication.

COMMENT AGIR ?

Déposez les brochures dont vous n'avez plus besoin dans votre Office de Tourisme ou laissez-les à votre hébergement pour les faire profiter aux prochains locataires

LE RÈGLEMENT

Le port de plaisance de Pouilly-en-Auxois est un équipement de la Communauté de Communes Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche géré par l'Office de Tourisme Pouilly/Bligny.

LE BON USAGE DES LIEUX

L'ensemble du réseau fluvial est librement accessible à tout bateau de plaisance motorisé, identifiable par une devise ou un numéro d'immatriculation.

Les bateaux fréquentant le port de plaisance de Pouilly-en-Auxois doivent être en toute circonstance en règle avec les administrations françaises, maritimes, fluviales, douanières, fiscales et autres. Ils doivent également respecter les prescriptions de navigabilité et de sécurité en vigueur.
Tout amarrage au port de plaisance suppose l'adhésion au présent règlement.
Tout manquant au présent règlement, après une mise en demeure de s'y conformer, dûment notifiée, restée sans effet, peut conduire à l'expulsion de l'usager du port de plaisance.

Les usagers du port de plaisance ne peuvent en aucun cas modifier les ouvrages mis à leur disposition.
Ils sont tenus de signaler sans délai à un agent de l'Office de Tourisme, toute dégradation qu'ils constatent aux ouvrages du port de plaisance mis à leur disposition qu'elle soit de leur fait ou non.

Le propriétaire doit veiller à ce que son bateau, à toute époque et en toute circonstance, ne cause ni dommage aux ouvrages du port ou aux autres navires, ni gêne dans l'exploitation du port.

Il est responsable des avaries qu'il occasionne à ces ouvrages. Chaque bateau doit être muni de défenses suffisantes destinées tant à sa protection qu'à celle du bateau voisin ou des ouvrages.
Toute avarie due à l'absence des ces défenses ou à leur insuffisance engagera la responsabilité du propriétaire du bateau. Les dégradations sont réparés aux frais des personnes qui les ont occasionnées.

La garde des bateaux n'est pas à la charge des agents de l'Office de Tourisme sur laquelle aucune responsabilité ne pèse pour la perte ou les dommages ne résultant pas de son fait ou de celui de ses agents.
Les agents de l'Office de Tourisme devront pouvoir requérir à tout moment le propriétaire de ce bateau.

EN CAS D'AVARIE MATÉRIELLE DES PLAISANCIERS

Lorsqu'un bateau a coulé aux abords du port de plaisance, le propriétaire est tenu de le faire enlever ou dépecer après avoir obtenu l'accord des responsables du port et du canal qui fixeront d'un commun accord les délais impartis pour le commencement et l'achèvement des travaux.

LA SÉCURITÉ

Il est interdit de :
- Pratiquer des sports nautiques sur le port de plaisance.
- Jeter des décombres, des ordures, des liquides (huile usagée,...) ou des matières quelconques aux abords du port de plaisance.
- Faire un dépôt, même provisoire.
- Effectuer des travaux d'aménagement ou d'entretien susceptibles de créer une gêne pour les autres plaisanciers, pour le public et pour le voisinage.
- Se baigner dans le canal de Bourgogne.

Les bateaux ne doivent détenir à leur bord aucune matière dangereuse ou explosive. Les appareils de chauffage, d'éclairage et les installations électriques doivent être conformes à la norme en vigueur, ainsi que les éléments de raccordement entre lesdites installations et les bornes de distributions du port.

Les bateaux ne pourront rester sous tension électrique qu'en présence d'une personne à son bord.

En cas d'incendie ou tout autre accident dû aux présentes installations sur le quai du port, tous les bateaux doivent prendre les mesures de précaution qui leur sont prescrites par les agents de l'Office de Tourisme qui ne saura être tenu pour responsable.

En cas d'incendie à bord d'un bateau, le propriétaire ou l'équipage doit immédiatement prévenir les pompiers de Pouilly-en-Auxois en composant le 03 80 90 87 21 ou 18 ou 112.

La vitesse est réglementée à 8 km/h sur tout l'itinéraire.

À VOTRE ARRIVÉE

Le bateau doit, dès son arrivée, se faire connaitre auprès des agents de l'Office de Tourisme afin de remplir une **fiche d'identification du bateau**.
Les nouveaux arrivants se verront remettre le guide d'accueil du plaisancier, devront prendre connaissance du règlement du port et s'y conformer strictement.
Eau potable et électricité sont accessibles depuis les bornes présentes sur le quai. Les services et taxes doivent être réglées d'avance auprès de l'office de tourisme.
L'accès aux sanitaires de l'espace plaisanciers est délivrée par l'Office de Tourisme via une clé à récupérer à l'accueil.

LA VIE AU PORT

Les ordures ménagères et déchets de toute nature doivent être déposés dans les conteneurs appropriés.
Des conteneurs pour collecter et trier vos déchets sont à votre disposition.
Un bac est réservé aux ordures ménagères résiduelles (Parking central). Un bac est dédié aux emballages et aux papiers (Poubelle à couvercle jaune). Un bac de compostage (derrière la Capitainerie).

Les usagers doivent éviter tout bruit pouvant occasionner des troubles du voisinage, conformément à la législation, toute cause de bruit est interdite entre 22h et 8h. En dehors de cette période, le bruit excessif sera proscrit. Les usagers, comme les visiteurs et les promeneurs doivent toujours porter une tenue décente.

Le respect des réglementations en vigueur
Toute infraction au règlement général de police de navigation intérieure et toute contravention commise sur le domaine public fluvial seront verbalisées et feront l'objet de poursuites.
Pour tout renseignement concernant le domaine public fluvial ou pour connaitre ses droits et obligations sur le canal, le plaisancier pourra s'adresser à Voies Navigables de France, Direction Territoriale Centre Bourgogne à Dijon au 03 45 34 13 00.
L'usage des installations implique, pour chaque intéressé la connaissance du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Une copie est affichée en permanence à l'Office de tourisme et sur le quai.

Merci de prendre soin de l'équipement qui est mis à votre disposition et de nous signaler tout dysfonctionnement, pollution ou autre désagrément susceptible de nuire à la qualité de l'environnement du port de plaisance, soit directement à l'Office de Tourisme, soit au 03 80 90 77 36, soit au 07 63 97 39 33 (Écluse 1Y - VNF).

LE PORT DE PLAISANCE

Les bateaux souhaitant s'amarrer au port de plaisance doivent respecter différents critères et s'enquérir des différents services mis à disposition :

LES SERVICES DE LA CAPITAINERIE

L'**amarrage** au port de plaisance de votre bateau est **gratuit**, **sans réservation** au préalable, en respectant un **tirant d'eau d'1,80 mètres**.

SERVICES PAYANTS

- Douche
- Eau
- Électricité
- Machine à laver
- Taxe de séjour

SERVICES GRATUITS

- Amarrage
- Rampe de mise à l'eau
- Sanitaires extérieurs
- Wifi

Le port de plaisance est équipée de **7 bornes électriques** d'une puissance de **16A**.
Avant de vous brancher, veillez à ce que vos installations soient conformes.

L'**électricité** est délivrée au tarif **par tranche de 24h**, après règlement à la Capitainerie

- Bateau inférieur ou égal à 10 mètres : 7 €
- Bateau supérieur à 10 mètres : 9 €
- Péniche-Hôtel : 40 €

L'**eau** est délivré au **tarif forfaitaire** de 5 € le m³

L'ensemble des **services proposés sont à régler lors de votre arrivée** auprès de la Capitainerie du port.

LA TAXE DE SÉJOUR

Par délibération du 19 décembre 20217, la communauté de communes Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche a instauré la taxe de séjour à l'ensemble de son territoire communautaire. Le **montant** a été fixé au tarif de **0,22 € par jour** et **par personne pour les ports de plaisance.**
Une **exonération de la taxe de séjour** est appliquée sous certaines conditions : Les personnes mineures - Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire - Les résidents de la commune où sur situe l'hébergement.

LA GESTION DES DÉCHETS

La Capitainerie s'engage dans la préservation de l'environnement via la gestion des déchets.
Une poubelle à couvercle jaune est mise à votre disposition pour le recyclage du plastique et du papier.
Un composteur se situe derrière la Capitainerie.
Une poubelle à déchets ménagers se trouve sur le parking central du port de plaisance.

POUILLY-EN-AUXOIS

© Tous droits réservés Office de Tourisme Pouilly-Bligny

LÉGENDE

- Office de Tourisme - wifi public *Tourist office - public wifi*
- Communauté de Communes *Administrative district office*
- Mairie *City hall*
- Salle polyvalente *Reception hall*
- Toilettes *Toilets*
- Gendarmerie *Police office*
- Pompier *Fire brigade*
- Bureau de poste *Post office*
- Collège *Middle school*
- École *School*
- Centre sportif *Sports center*
- Stade *Stadium*
- Centre médical *Medical center*
- Centre vétérinaire *Veterinary center*
- Gare de péage *Toll station*
- Parking *Car park*
- Station essence *Gas station*
- Station voiture éléctrique *Electric car station*
- Arrêt de bus *Bus stop*
- Location de vélo *Bike rental*
- Supermarché *Supermarket*
- Pharmacie *Pharmacy*
- Parc / jardin *Park / garden*
- Bibliothèque *Library*
- Patrimoine religieux *Religious heritage*
- Panorama *Panorama*
- Maison de retraite *Retirement home*
- Maison des enfants *Kindergarten*
- Centre social - wifi public *Social center - public wifi*
- Centre des impôts *Tax office*
- Voûte de Pouilly *Pouilly tunnel*
- Port de plaisance *Marina*
- Aire de pique nique *Picnic area*
- Madone *Madonna*
- Colonnes de tri *Selective sorting*
- Véloroute *Véloroute (cycle road)*
- Marché les vendredis de 16h à 20h *Market Fridays, 4 pm to 8 pm*

INFORMATIONS

NUMÉROS UTILES - USEFUL NUMBERS

SAMU : 15
Police / Gendarmerie : 17
Gendarmerie Pouilly : 03 80 90 81 17
Pompiers : 18
Centre d'Incendies et de Secours Pouilly : 03 80 90 87 21
Numéro d'urgence européen : 112
Canal Urgence VHF : 16
Centre anti-poison : 03 83 22 50 50

MÉDECINS GÉNÉRALISTES - GENERAL PRACTITIONERS

à 1 km
Dr Katia Mazalovic
Dr Guillaume Lecuillier
Dr Pierre Calonge
Dr Jonathan Ramay
Maison de Santé (MSP) - 2 Rue du Foirail
03 80 90 88 55

à 1,7 km
Dr Isabelle Compérat-Basile
15 Rue de Lenningen
03 80 90 65 38

à 1,7 km
Dr Pierre Giroux
12 Rue René Laforge
03 80 90 72 55

PHARMACIES - PHARMACIES

à 1,6 km
Pharmacie de l'Auxois
5 Place de la Libération
03 80 90 80 77

à 1,6 km
Pharmacie Massot
1 Place du 11 Novembre 1918
03 80 90 82 80

Pharmacie de garde
3237

VÉTÉRINAIRES - VETERINARIANS

à 1 km
Clinique Le Tilleul
3 Rue du Foirail
03 80 90 88 55

à 2,8 km
Clinique Les 3 Sources
4 Rue Pierre Bordereau
03 80 90 61 29

LAVERIE - LAUNDROMAT

à 400 m.
Laverie Wash Me 7/7
8 Rue du Sergent Stéphane Mazeau

PRATIQUES

CARBURANT - FUEL

à 400 m.
Station Essence 7/7 - Super U
8 Rue du Sergent Stéphane Mazeau
03 80 90 81 88

OUTILLAGE - TOOLS

à 400 m.
Stocker Gédimat
Le Bassin
03 80 90 87 55

à 3,9 km
Weldom Créancey
Rue Georges Besse
03 80 90 58 70

à 4,2 km
Pagot Savoie
17 B Rue Georges Besse
03 80 64 97 00

DISTRIBUTEURS DE BILLETS - ATM

à 1,5 km
Crédit Mutuel
11 Avenue Général de Gaulle
03 80 64 84 97

à 1,6 km
Caisse d'épargne
Place du 11 Novembre 1918

à 1,6 km
Banque Populaire
4 Place de la République
03 80 90 50 91

à 1,6 km
Crédit Agricole
Place de la Libération
03 80 90 12 76

SERVICES PUBLICS - PUBLIC SERVICES

à 1,6 km
Mairie
1 Place de la Libération
03 80 90 64 00

à 1,7 km
Trésorerie - Service de Gestion Comptable
17 Rue de la République
03 80 90 85 08

à 1,8 km
Bureau de Poste
Place des Alliés
03 80 90 58 06

à 1,9 km
Centre social L'Agora
Espace JC Patriarche
03 80 90 86 61

à 1,9 km
France Services
Espace JC Patriarche
03 74 72 11 94

Distance depuis le port de plaisance de Pouilly

SE

RESTAURANTS - RESTAURANTS

à 1,1 km
Crêperie Côté Jardin Pouilly
36 Avenue du Général de Gaulle
03 80 64 33 66

à 1,5 km
King Fast Food
10 Avenue du Général de Gaulle
03 80 84 29 45

à 1,6 km
Hôtel-Restaurant de la Poste
2 Rue du Docteur Chauveau
03 80 90 86 44

à 1,7 km
Hôtel-Restaurant du Commerce
Place Pierre et Marie Curie
03 80 90 88 23

à 1,8 km
Brasserie Le Sporting
26 Rue René Laforge
03 80 90 70 75

à 3,2 km
McDonald's
Le Seuil
03 80 64 34 35

FOOD TRUCKS - FOOD TRUCKS

à 400 m.
Le Pizzaiolo depuis 1989
Parking Super U
8 Rue du Sergent Stéphane Mazeau
07 55 58 18 85
Vendredi de 17h30 à 20h30

à 900 m.
Le Pizzaiolo depuis 1989
Parking Gifi
83 Avenue du Général de Gaulle
07 55 58 18 85
Mardi de 17h30 à 20h30

à 900 m.
L'Escale Italienne
Parking Gifi
83 Avenue du Général de Gaulle
06 18 72 88 99
Vendredi et Samedi de 17h30 à 21h

SERVICE TRAITEURS - CATERING

à 1,5 km
La Maison du Charolais
15 Avenue du Général de Gaulle
03 80 90 71 54

à 8,5 km - Meilly-sur-Rouvres
Auxois Traiteur
06 18 86 91 18

à 16 km - Bouhey
Les Potions de ma Sorcière
06 89 66 51 53

RESTAURER

BOULANGERIES - BAKERIES

à 150 m.
Au Fournil de l'Auxois
45 Bis Rue Stéphane Mazeau
07 45 16 37 34
Sur commande uniquement

à 1,8 km
Boulangerie - Pâtisserie Lerouge
10 Place Pierre et Marie Curie
03 80 90 82 13
Fermé le mercredi

à 1,8 km
Boulangerie - Pâtisserie Manca
16 Rue René Laforge
03 80 84 49 23
Fermé le lundi

COMMERCES ALIMENTAIRES - GROCERY STORES

à 400 m.
Super U
8 Rue du Sergent Stéphane Mazeau
03 80 90 81 88

à 3,2 km
Maison de Pays de l'Auxois
Le Seuil
07 84 84 79 56

CAVISTES - CELLARMEN

à 1,7 km
La Cave de Camille
4 Place de la Libération
06 71 54 41 26

à 1,9 km
La Cave de Pouilly
13 Rue du Général Leclerc
03 80 64 24 18

BRASSERIE - BREWERY

à 1,7 km
Microbrasserie la Clé de Voûte
17 Avenue Général de Gaulle
06 71 86 63 92

BOUCHERIE / CHARCUTERIE - BUTCHERY

à 1,5 km
La Maison du Charolais
15 Avenue du Général de Gaulle
03 80 90 71 54

MARCHÉ / FOIRE - MARKET

à 1,7 km
Marché hebdomadaire
Place de la Libération
Vendredi de 16h à 20h
5 à 15 exposants

à 1,7km
Foire mensuelle
Place de la Libération
2ème Jeudi du mois de 7h à 13h

Distance depuis le port de plaisance de Pouilly

SE DÉPLACER

EN VOITURE DE LOCATION - RENTAL CAR

à 400 m.
Super U
8 Rue du Sergent Stéphane Mazeau
03 80 90 81 88

à 3,2 km
Garage Jeannin
Le Seuil
03 80 90 82 11

EN TAXI - TAXI

à 1,4 km
Nadège Taxis
27 Avenue du Général de Gaulle
06 72 14 76 69

à 3,7 km - Thoisy-le-Désert
Taxi Juu
2 Rue Bonaparte
06 82 02 17 65

Dijon
JennVTC
06 19 60 46 98

EN VÉLO DE LOCATION - RENTAL BIKE

à 50 m.
Office de Tourisme Pouilly/Bligny
1 Rue de la Coopérative
03 80 90 77 36
Vélo VTC ou Vélo VAE

EN BUS MOBIGO - BUS

Ligne 115 Beaune - Saulieu par Pouilly
Arrêt Pouilly Centre

Ligne 118 Dijon - Saulieu par Pouilly
Arrêt Pouilly Centre
Arrêt Pouilly HLM
Arrêt Pouilly Capitainerie

Ligne 122 Pouilly - Montbard
Arrêt Pouilly Centre
Arrêt Pouilly HLM

Ligne 129 Dijon - Autun par Pouilly
Arrêt Pouilly Échangeur A38

Informations pratiques
Tarif : 2 €
www.viamobigo.fr / 03 80 11 29 29 (lundi au samedi 7h-20h)
Fauteuil roulant (Réservation obligatoire)
Prise en charge vélo (Se renseigner)

EN COVOITURAGE - CARPOOL

à 3,2 km
Parking multimodal (Voiture - Bus - Vélos - Piétons) de 50 places dont 1 PMR + Parking vélos sécurisé
Carrefour autoroutier A6 - A38 et départementale D981
Consultez le site www.blablacar.fr

Distance depuis le port de plaisance de Pouilly

LES DÉCOUVERTES

Vous êtes en escale pour quelques jours ?
Pourquoi ne pas profiter de votre escale pour **visiter les incontournables** de notre destination ?

PANTHIER

à 10,7 km

Le **lac de Panthier** est un site majeur du secteur touristique local avec ses **activités nautiques** grâce à son centre de voile, son espace baignade.

COMMARIN

à 11,5 km

Visitez le **château de Commarin,** palais de pierres sur miroir d'eau avec son style Renaissance, héritage familiale depuis 900 ans.

CHÂTEAUNEUF

à 12 km

Visitez le **château médiéval de Châteauneuf** perché et intimement lié à l'histoire des Ducs de Bourgogne ainsi que son village labellisé parmi les "Plus Beaux Villages de France".

BLIGNY-SUR-OUCHE

à 23,5 km

Partez à la découverte du village de **Bligny-sur-Ouche** et profitez des visites diverses qui s'offrent à vous. Le **Musée Papotte** panorama des métiers d'antan et partez pour un voyage entre nature et patrimoine à bord d'un **train à vapeur** du XXe siècle grâce au **CFVO**.

LA COLLECTION DE NOS ÉDITIONS 2025 POUR EN DÉCOUVRIR ENCORE PLUS !

Afin de profitez pleinement de votre séjour sur notre destination Pouilly-Bligny, nous vous invitons à consulter et/ou télécharger et/ou les retirer au bureau de Pouilly de l'Office de Tourisme, les éditions de notre collection 2025.

TOUTE LA COLLECTION **ICI**

DE CHAQUE CÔTÉ DE LA VOÛTE

VERSANT YONNE

ÉGUILLY

Halte Fluviale de Grandchamp
Bief de partage N°12

Services disponibles
Gratuit - Amarrage

VERSANT SAÔNE

ESCOMMES

Port de plaisance
Bief de partage N°1

Service disponibles
Gratuit - Amarrage
Payant - Eau / Électricité

Se renseigner
Mairie de Maconge
03 80 90 74 60

VANDENESSE-EN-AUXOIS

Port de plaisance
Bief de partage N°9

Service disponibles
Gratuit - Amarrage
Payant - Eau / Électricité
Sur demande - Hivernage

Se renseigner
Mairie de Vandenesse
03 80 49 24 32

à 100 m
Restaurant Chez Lucotte
Restaurant L'Auberge de Guillaume
Marché de producteurs
Dimanche matin uniquement l'été

à 3 km
Base nautique - Lac de Panthier
Restaurant du Lac de Panthier
Marché de producteurs
Mardi soir uniquement l'été

PONT D'OUCHE

Port de plaisance
Bief de partage N°20

Service disponibles
Gratuit - Amarrage
Payant - Eau / Électricité
Sur demande - Hivernage

Ligne de bus 117 Dijon-Bligny
Arrêt Pont d'Ouche

Se renseigner
Restaurant La Brise du Port
06 50 26 86 50

LA BUSSIÈRE-SUR-OUCHE

Halte nautique
Bief de partage N°26

Service disponibles
Gratuit - Amarrage
Payant - Eau / Électricité

Se renseigner
Mairie de La Bussière
03 80 49 01 47

à 200 m
Boulangerie L'Ouchotte
Traiteur HB Traiteur
Bar La Civetta

à 300 m
Restaurant Le 1131
Restaurant Le Bistrot des Moines
Ligne de bus 117 Dijon-Bligny
Arrêt Abbaye
Arrêt La Forge

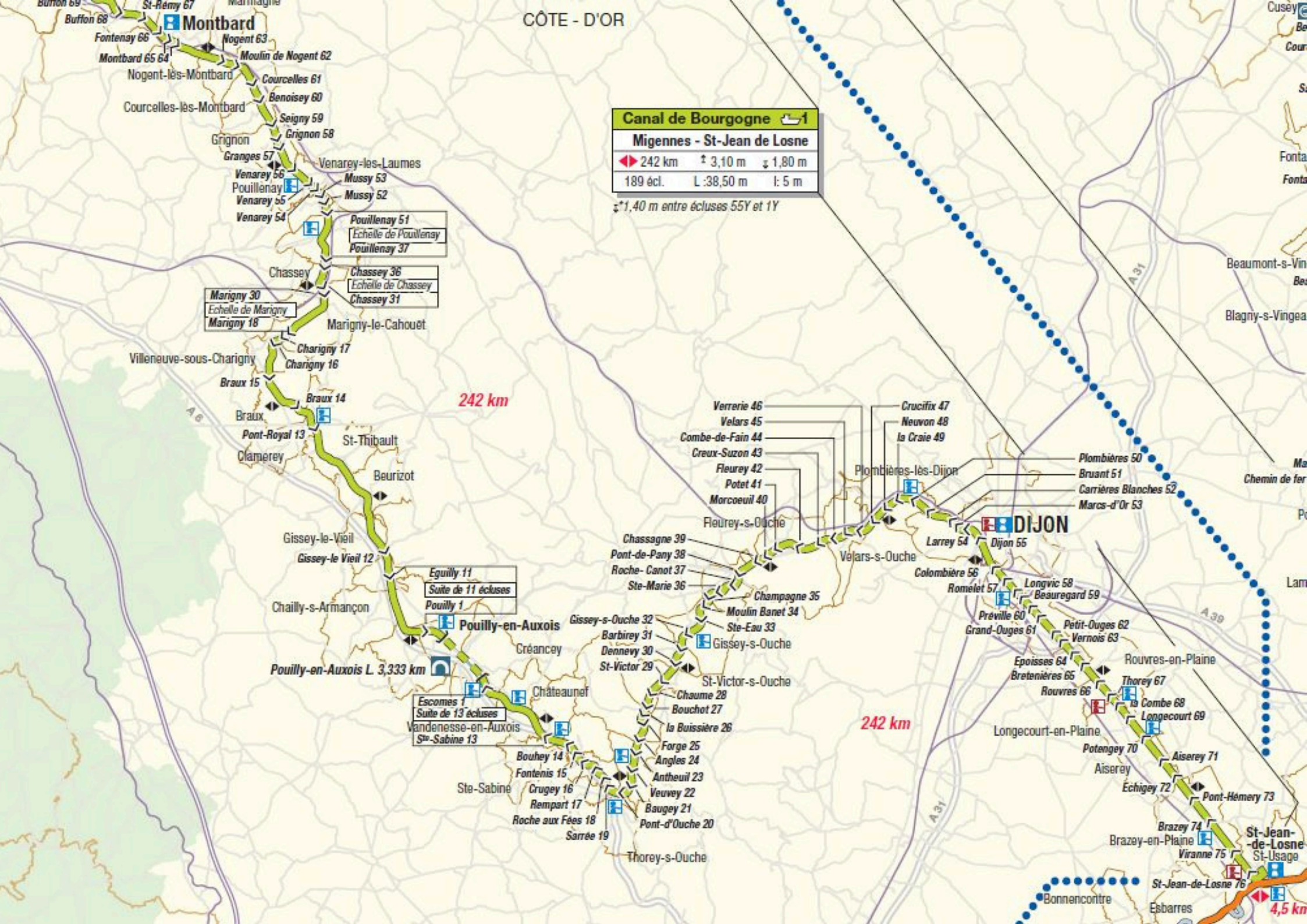
CÔTE - D'OR
Canal de Bourgogne 1
Migennes - St-Jean de Losne
242 km
3,10 m
1,80 m
189 écl.
L :38,50 m
l: 5 m
*1,40 m entre écluses 55Y et 1Y
Montbard
Buffon 69
Buffon 68
St-Rémy 67
Fontenay 66
Montbard 65 64
Nogent 63
Moulin de Nogent 62
Nogent-lès-Montbard
Courcelles 61
Benoisey 60
Courcelles-lès-Montbard
Seigny 59
Grignon 58
Grignon
Granges 57
Venarey-les-Laumes
Venarey 56
Mussy 53
Pouillenay
Mussy 52
Venarey 55
Venarey 54
Pouillenay 51
Echelle de Pouillenay
Pouillenay 37
Chassey
Chassey 36
Echelle de Chassey
Chassey 31
Marigny 30
Echelle de Marigny
Marigny 18
Marigny-le-Cahouët
Charigny 17
Charigny 16
Villeneuve-sous-Charigny
Braux 15
Braux 14
Braux
Pont-Royal 13
St-Thibault
Clamerey
Beurizot
Gissey-le-Vieil
Gissey-le Vieil 12
Eguilly 11
Suite de 11 écluses
Pouilly 1
Chailly-s-Armançon
Pouilly-en-Auxois
Créancey
Pouilly-en-Auxois L. 3,333 km
Escomes 1
Suite de 13 écluses
Châteaunef
Vandenesse-en-Auxois
Ste-Sabine 13
Bouhey 14
Fontenis 15
Ste-Sabine
Crugey 16
Rempart 17
Roche aux Fées 18
Sarrée 19
Thorey-s-Ouche
Pont-d'Ouche 20
Baugey 21
Veuvey 22
Antheuil 23
Angles 24
Forge 25
la Buissière 26
Bouchot 27
Chaume 28
St-Victor 29
St-Victor-s-Ouche
St-Victor 30
Dennevy 30
Barbirey 31
Gissey-s-Ouche 32
Gissey-s-Ouche
Ste-Eau 33
Moulin Banet 34
Champagne 35
Ste-Marie 36
Roche- Canot 37
Pont-de-Pany 38
Chassagne 39
Morcoeuil 40
Potet 41
Fleurey 42
Creux-Suzon 43
Combe-de-Fain 44
Velars 45
Verrerie 46
Fleurey-s-Ouche
Velars-s-Ouche
Crucifix 47
Neuvon 48
la Craie 49
Plombières-lès-Dijon
Plombières 50
Bruant 51
Carrières Blanches 52
Marcs-d'Or 53
DIJON
Larrey 54
Dijon 55
Colombière 56
Romelet 57
Longvic 58
Beauregard 59
Préville 60
Grand-Ouges 61
Petit-Ouges 62
Vernois 63
Epoisses 64
Bretenières 65
Rouvres 66
Rouvres-en-Plaine
Thorey 67
la Combe 68
Longecourt 69
Longecourt-en-Plaine
Potengey 70
Aiserey 71
Aiserey
Echigey 72
Pont-Hémery 73
Brazey 74
Brazey-en-Plaine
Viranne 75
St-Jean-de-Losne
St-Usage
St-Jean-de-Losne 76
Bonnencontre
Esbarres
4,5 km
A 6
A 31
A 39
Cusey
Beaumont-s-Vin
Blagny-s-Vingea
Chemin de fer

ÉDITION 2025

DESTINATION Pouilly Bligny en Bourgogne

CAPITAINERIE / OT POUILLY-EN-AUXOIS

1 rue de la coopérative
21320 Pouilly-en-Auxois
03 80 90 77 36
pouilly@tourismepouillybligny.fr

BUREAU VNF POUILLY-EN-AUXOIS

Écluse 1Y
21320 Pouilly-en-Auxois
07 63 97 39 33
https://www.vnf.fr/vnf/regions/vnf-centre-bourgogne/

www.tourismepouillybligny.fr

RESTONS CONNECTÉS !

Offices de Tourisme de France
Pouilly-en-Auxois Bligny-sur-Ouche

Villes & Pays d'Art & d'Histoire

Station Verte

Canal de Bourgogne
SUIVEZ LE FIL DE VOS ÉMOTIONS

POUILLY EN AUXOIS BLIGNY SUR OUCHE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
www.ccpouillybligny.fr

Ce document n'a aucune valeur contractuelle. Les éléments présentés dans ce guide ont été établis sur la base des informations transmises par les prestataires touristiques via la base de données Décibelles Data.

Ne pas jeter sur la voie publique. IPNS